

Bâtir une société prévenante

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **1 personne sur 5** est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale en 2019.
- **2,2 millions** de personnes sont en attente d'un logement social en 2020.
- **5 millions** de personnes âgés de plus de 85 ans en 2060.

La crise sanitaire de Covid-19 met en lumière des dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs années. Dans un système complexe marqué par une transition numérique, démographique et écologique, les réponses ne peuvent exclusivement s'appuyer sur des mécaniques de planification verticale.

France urbaine affirme la place des territoires urbains dans le champ des solidarités, parce que l'ensemble des politiques publiques conduites par les grandes villes, agglomérations et métropoles intègre une finalité sociale et inclusive. Pourtant, leur capacité à bâtir une société prévenante est entravée : l'accès au droit s'est complexifié, l'accompagnement global et le développement d'une société plus inclusive sont freinés par des difficultés persistantes d'accès au logement et à la santé, la complexité des dispositifs et l'accroissement des demandes réduisent le temps consacré à l'accompagnement et à la prévention. Aussi, la volonté de couvrir au niveau national toutes les singularités individuelles et territoriales génère des politiques catégorielles illisibles aux critères multiples, le principe d'expérimentations pluriannuelles co-construites laisse régulièrement place à de multiples appels à projet « one shot » aux cahiers des charges imposés de manière verticale et les instances de coordination locales et nationales s'enchevêtrent.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Il est indispensable que les territoires urbains se fassent entendre sur les enjeux liés à la solidarité, au même titre que les grandes politiques publiques structurantes. France urbaine plaide pour :

- Une co-construction fondée sur les expériences positives et avancées de ces dernières années
- Une approche globale et préventive visant à prévenir le décrochage plutôt qu'à déployer des politiques trop souvent curatives
- Une approche territoriale et fédérative, en appliquant un principe de subsidiarité correspondant aux réalités locales, sur le modèle des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté
- Une approche transparente et lisible, via des contractualisations globales et pluriannuelles, sur le modèle des CRTE, et la délégation de crédits, y compris européens
- Une approche ambitieuse, innovante, de proximité qui revisite au niveau local
- La notion de développement économique et d'investissement, en plaidant pour l'investissement social et une mesure de la création de richesse tenant compte de l'ensemble des apports non monétaires à une dynamique territoriale
- La notion de travail et de revenu, en valorisant les dispositifs d'insertion par toute forme d'activité, y compris bénévole, et en mobilisant le cas échéant les monnaies locales
- La notion d'entreprise en renforçant la place des entreprises à but d'emploi.



Des propositions concrètes

- **Redéfinir les liens entre acteurs et les méthodes d'intervention en vue de faciliter notre rôle d'ensemblier à l'échelle d'un bassin de vie**, en garantissant un portage interministériel de l'ensemble des sujets portant sur le champ social, en construisant en début de mandat des programmations pluriannuelles et engageantes avec les acteurs concernés, en retranscrivant ces programmations au niveau local dans le cadre de contractualisations pluriannuelles, souples, adaptées aux besoins du territoire, aux financements fongibles entre eux, en maintenant et/ou accroissant les marges de manœuvre des opérateurs territoriaux et en ouvrant sur tous les champs des facultés de délégation des pilotages et financements et d'élargissement des périmètres d'intervention dès lors que les circonstances locales le justifient et qu'un accord local se dessine.
- **Soutenir les territoires innovants et les plus avancés dans la mise en place de solutions nouvelles en élargissant les possibilités d'expérimentation** en renforçant le financement d'une ingénierie d'évaluation et de capitalisation des expérimentations ainsi que les dispositifs d'observation partagée à l'échelle des bassins de vie, en prenant en compte la notion de privation matérielle et la notion de coûts évités pour évaluer la situation des personnes accompagnées et en ouvrant le champ des expérimentations pour tester de nouveaux modèles ambitieux : politique globale de la jeunesse, précarité alimentaire, revenu minimum garanti, territoire zéro pauvreté, territoire zéro non recours...
- **Soutenir notre intervention en tant qu'acteurs de l'accès au droit en proximité** en ouvrant une gouvernance intercommunale du schéma d'amélioration d'accessibilité du service au public et en y incluant la dimension des usages numériques du service public, en analysant la qualité d'accès au service public en partenariat avec l'ensemble des opérateurs du territoire sur la base d'indicateurs construits localement, en soutenant toutes les démarches visant à renforcer l'aller vers et l'action en proximité, en garantissant la pérennité financière des dispositifs d'accès au droit (médiation numérique, espace France services) et en renforçant l'attractivité des métiers du « care ».
- **Faciliter les trajectoires et la fluidité des parcours des personnes accompagnées**, en renforçant l'accès au logement et en simplifiant la gouvernance et le pilotage de l'hébergement d'urgence, en renforçant l'accès aux soins et à la prévention sur tous les territoires, y compris en santé mentale, en appliquant la réglementation pour retrouver une véritable fluidité et un sens dans l'accueil et l'accompagnement des personnes migrantes, en garantissant une prise en compte globale des besoins dans les politiques du grand âge et clarifier le fonctionnement des dispositifs d'appui à la coordination en évitant un traitement « en silos » : accompagnement sanitaire - accompagnement social.